



## MOTION

**Relative à la recommandation émanant des Ministères en charge de la Santé et de l'Agriculture de ne pas consommer du fromage au lait cru par les enfants de moins de 5 ans et les personnes fragiles**

**Et présentant sa consommation comme un sur-risque jusqu'à 15 ans**

Les membres de la Chambre d'Agriculture de l'Isère, réunis en session le 25 juin 2019 à Grenoble, sous la présidence de Jean-Claude DARLET,

Statuant conformément aux textes réglementaires en vigueur,

Considérant que :

- Lors d'une contamination et sans preuve fondée de l'origine de celle-ci, les autorités sanitaires mettent en cause le fromage au lait cru ;
- La sécurité alimentaire du consommateur est une préoccupation quotidienne et constante de l'ensemble des acteurs de la filière (un arsenal complet est déployé pour la garantir) ;
- La production de fromages au lait cru est pour notre département un enjeu économique, gastronomique, culturel et que cette production représente un débouché stratégique pour toute une filière (producteurs – affineurs – transformateurs ...) ;

Demandent :

- Que l'Etat fasse preuve de transparence : c'est-à-dire que les résultats de l'enquête épidémiologique ayant conduit à faire le lien entre les cas humains et les produits au lait cru d'une part, et que l'ensemble des analyses réalisées par la DDPP d'autre part, soient diffusées auprès des responsables professionnels ;
- Que soit mis en œuvre un soutien sans faille à l'ensemble des producteurs et des acteurs de la filière, créatrice de richesse sur notre territoire ;
- Que ce sujet soit étudié en prenant en compte tous les apports nutritionnels et immunitaires des produits au lait cru ;
- Que les Pouvoirs Publics et notamment les services de la DGAL fassent preuve de discernement dans l'examen de ces problématiques en évitant de sur-réagir au moindre incident ;
- Que, pour protéger les agriculteurs, la responsabilité globale du sujet n'incombe pas aux seuls producteurs mais soit portée par l'ensemble des acteurs de la filière et les Pouvoirs Publics.